

Fiche : *Article 2*



« Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation. De plus, il ne sera fait aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante, que ce pays ou territoire soit indépendant, sous tutelle, non autonome ou soumis à une limitation quelconque de souveraineté. »

Un essentiel esprit de tolérance

Cet article proclame ainsi le principe - fondamental dans toute société démocratique - de non discrimination, corollaire d'un besoin tout aussi essentiel de tolérance à l'égard d'autrui. Sont ainsi prohibées toute distinction, exclusion, restriction ou préférence pouvant avoir pour but ou pour effet de compromettre ou de limiter la reconnaissance ou l'exercice, dans des conditions d'égalité, des droits de l'Homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social ou culturel ou dans tout autre domaine de la vie sociale.

A la suite de la Déclaration universelle, plusieurs instruments juridiques ont été adoptés et ont consacré ce principe. La Convention européenne des droits de l'Homme en est un exemple probant, d'autant que ce texte est directement invocable devant les juridictions belges en cas de violation d'une de ses dispositions. Au niveau belge, l'évolution des textes juridiques démontre une volonté certaine de condamner toute différence de traitement manquant de justification objective. Ainsi, la loi du 30 juillet 1981 dite loi Moureau, première loi en matière de discrimination, tend à réprimer certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie. De façon plus générale, le parlement belge a adopté en 2003 une loi permettant d'incriminer tout type de discrimination quelle qu'elle soit. En outre, toute personne victime de discrimination a la possibilité de porter plainte auprès du Centre pour l'égalité des chances qui peut alors introduire un recours en justice.

Dans son film « Bloody Sunday », Paul Greengrass illustre de façon poignante la lutte grave qui oppose, aujourd'hui encore, deux communautés de religion différente. L'histoire de l'Irlande est à la fois complexe et douloureuse. Sous domination anglaise pendant plusieurs siècles, l'Irlande obtint son indépendance en 1921 et fut, dès cette époque, divisée en 2 : la République d'Irlande et l'Ulster ou Irlande du Nord. Dans les années '60, sous l'influence des nombreux mouvements menés pour l'égalité des droits dans le monde entier, les discriminations sociales et politiques dont étaient victimes les catholiques nord-irlandais éclatèrent au grand jour. De nombreuses manifestations et contre-manifestations s'en suivirent. C'est dans le but de réclamer l'égalité des droits entre catholiques et protestants d'Irlande du nord qu'une marche pacifiste fut organisée le 30 janvier 1972. Elle se transforma en bain de sang. A travers cette journée tragique, début d'une guerre civile de 25 ans, l'importance du principe de non-discrimination, en l'occurrence sur base de la religion, prend ainsi toute sa signification.

Julien Pieret
Juriste



Analyse du film : *Bloody Sunday* *Une guerre de religion au sein de l'Europe*



Le dimanche 30 janvier 1972 est une date noire pour l'Irlande du Nord. Ce jour-là, à Londonderry, une marche pacifiste organisée par le Mouvement des droits civiques dans le but de réclamer l'égalité des droits entre catholiques et protestants d'Irlande du Nord se transforme en bain de sang : 13 morts. Ce « Bloody Sunday » - c'est le nom qu'a retenu l'Histoire pour évoquer cette tragédie – marque alors le début de la guerre civile. Plus jamais depuis, protestants et catholiques d'Irlande du Nord et du Royaume-Uni ne sont parvenus à se réconcilier. « Sunday, Bloody Sunday », le hit des Irlandais U2, est d'ailleurs toujours au programme de leurs concerts, Bono se demandant pour combien de temps encore, il « *devra chanter cette chanson* »...

Paul Greengrass, le réalisateur, a d'ailleurs choisi la chanson de U2 pour clore son film. En signant ce film coup de poing, il a lui aussi voulu rappeler au monde ce qui s'est passé ce jour-là (il y a tout juste trente ans), aussi bien du côté des victimes catholiques d'Irlande du Nord que de celui de l'armée britannique. Le choix du montage alterné s'est donc imposé à lui très rapidement, pour éviter tout écueil partisan : « *Je ne pouvais pas signer un film militant, en tout cas engagé d'un côté ou de l'autre. 'Bloody Sunday' est avant tout un film qui s'adresse autant aux Irlandais qu'aux Britanniques* ». Paul Greengrass est lui-même Britannique, et son film est une coproduction entre la Grande-Bretagne et l'Irlande, avec l'intervention financière des aides publiques des deux pays...

Cette volonté de neutralité se traduit donc à l'écran par un va-et-vient incessant entre le quartier général de l'armée britannique, ses escadrons de paras sur place et la rue où manifestent les catholiques irlandais, minoritaires par rapport à leurs « compatriotes » protestants et unionistes. D'une scène à l'autre (séparées entre elles par un bref fondu au noir), l'on assiste ainsi, nerveux, aux préparatifs de chaque camp, du rassemblement des effectifs (manifestants d'un côté, soldats de l'autre) à l'escalade de la violence. La caméra, survoltée et corps à corps, rajoute encore à l'effet de réel et de proximité, avec pour conséquence immédiate de nous empêcher de rester indifférent, comme pris, sans défense, entre deux feux. « Bloody Sunday » est un film rentre-dedans, préférant la manière forte (le rythme haletant, le cadre tremblant, à la manière des Dardennes) au consensus mou.

Pour restituer cette atmosphère de tension qui va crescendo, Paul Greengrass se serait inspiré de « La Bataille d'Alger » (1966) de Gilles Pontecorvo (programmé cette année durant l'Ecran Total), sans pour autant faire de « Bloody Sunday », contrairement à son homologue italien, un film de guérilla. Pourtant, difficile de ne pas prendre parti pour les manifestants : à voir ce général de l'armée britannique qui ordonne à ses soldats de « *foutre une raclée* » aux marcheurs pacifistes, l'on ne peut que déplorer encore davantage l'issue de cette journée (les morts, la guerre), d'autant plus qu'aucun soldat ne fut sanctionné.

Pour rajouter à l'authenticité de sa mise en scène, Greengrass a fait appel à des acteurs non professionnels, certains d'entre eux ayant même vécu l'événement. Le film s'attache surtout à quelques figures archétypales : le général donc, mais aussi Ivan Cooper, l'organisateur de la marche (un protestant dans le camp des catholiques), le jeune Gerry Donaghy (joué par le neveu de la première victime abattue il y a trente ans) dont la petite amie est protestante, l'officier Patrick MacLellan, etc. En suivant ces personnages qui répondent tous à un schéma bien précis (selon le camp dans lequel ils se trouvent), le réalisateur insiste sur tous les points de vue sans en privilégier aucun. Au lendemain de ce drame sanglant, des centaines de jeunes Irlandais rejoindront l'IRA pour déclarer la guerre au Royaume-Uni et aux Irlandais unionistes. Espérons en tout cas que ce film relance, à son échelle, le processus de paix en Irlande, et qu'il conscientise toujours plus de gens aux guerres fratricides qui pourrissent notre monde. Et peut-être qu'un jour, « Sunday, Bloody Sunday », la chanson de U2 qui clôt le film, ne sera plus entendue que dans ce générique de fin.

L'équipe de l'Arenberg

« Bloody Sunday » de Paul Greengrass (Angleterre, 2002)